

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM**COMPTE RENDU****SÉANCE DU 07 AVRIL 2021****19 HEURES 00 À GRUSSENHEIM**

Date de convocation : 31 mars 2021

Délégués en fonction : 33 Présents : 25 Absents et excusés : 2 Procurations : 6

Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Yves SCHWOERER (suppléant)
- **Bindernheim** : M. Christian MEMHELD
- **Boesenbiesen** : M. Mathieu LAUFFENBURGER
- **Bootzheim** : M. Clément ROHMER
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Grussenheim** : M. Martin KLIPFEL
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : .../...
- **Hilsenheim** : Mme Mireille MOSSER
- **Mackenheim** : M. Christophe LUDAESCHER (suppléant)
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Gilles WEBER, Mme Chrystelle ERARD, Mme Marie FREY, M. Yann SCHUNCK, Mme Elisabeth SIEBER, M. Jean-Paul ORSONI
- **Ohnenheim** : Mme Jacqueline SCHUNCK
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG,
- **Saasenheim** : Mme Anne-Marie NEEFF
- **Schoenau** : M. Michel BUTSCHA
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Mathieu KLOTZ
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, Mme Clothilde LOOS, M. Thierry WITWICKI

Absents excusés :

Mme Dominique MARTIN, Mme Anne-Lise ULRICH (procuration à Denise KEMPF), M. Pascal JEHL (procuration à Mireille MOSSER), Mme Nathalie DEICHLER, M. Damien SCHREIBER CORDON (procuration à Mireille MOSSER), Mme Katia EHRHART, Mme Catherine GREIGERT (procuration à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER), M. Jean-Claude SPIELMANN, Mme Christelle ADOLPH (procuration à Mathieu KLOTZ), M. Michaël BERGER (procuration à Mathieu KLOTZ), Mme Isabelle BAEHR (suppléante), Mme Agnès ROHR (suppléante), Mme Angélique DOUCHE (suppléante), M. Jean-Louis BRICKERT (suppléant), M. François BLATZ (suppléant), M. Sébastien BURGER (suppléant), M. Noël SCHWEIN (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Jacques COSYNS (suppléant), M. Laurent NAAS (suppléant), M. Claude OHNET (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), Mme Bernadette REICHERT (Trésorière), M. Nicolas LOQUET (Maison de la Région), M. Eric CARABIN (Directeur du Pôle « Aménagement du territoire »), M. Florian MEYER (Chargé du développement économique) M. Thierry WALTER (Directeur du Pôle « Animation du Territoire »), M. Bertrand ATZENHOFFER (Responsable des Ressources Humaines), Mme Marion BANCELIN (Responsable Enfance Jeunesse), M. Didier HERRMANN (Responsable Bâtiments).

Assistaient en outre :

Mme Agnès SIMLER (suppléante), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseiller Départemental), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), Mme Anne-Sophie BONHOMMET (Responsable du Pôle « Gestion des moyens, des ressources et des personnels »).

ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
LE 07 AVRIL 2021 À 19 HEURES
À LA SALLE DES FÊTES DE GRUSSENHEIM

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2021
3. Décisions du Président

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. ATILAC – Désignation d'un nouveau représentant de la Communauté de Communes
2. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Communauté de Communes

C. FINANCES

1. Reprise anticipée au Budget Primitif des résultats 2020 du budget principal et des budgets annexes
2. Projet de budget primitif 2021
3. Vote des taux de la fiscalité locale 2021
4. Subventions allouées

D. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1. PAIM – Cession d'un terrain à la SCI des Hirondelles
2. PAIM – Cession d'un terrain à la SCI les Trois Papillons – Multicycles
3. PAIM – Cession d'un terrain à la SCI BG l'Ortenbourg
4. Adhésion au programme « Petites Villes de demain »

E. HABITAT – RENOVATION ENERGETIQUE

1. PLH – Aides à la rénovation énergétique

F. ENVIRONNEMENT

1. GEMAPI – Fixation du produit de la taxe 2021

G. VŒUX ET COMMUNICATION

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ désigne à l'unanimité, comme secrétaire de séance, **Monsieur Christophe LUDAESCHER** Conseiller communautaire.

*

**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2021.

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 10 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

*

**

2. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 21 décembre 2020. Il s'agit de :

- **Décision n°2021-003** du 12 mars 2021 portant acceptation d'une indemnité de sinistre ;
- **Décision n°2021-004** du 18 mars 2021 portant acceptation d'une indemnité de sinistre ;
- **Décision n°2021-005** du 18 mars 2021 portant suppression de la régie « billetterie » de recettes à la médiathèque La Bouilloire à Marckolsheim.

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

*

**

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. ATILAC – Désignation d'un nouveau représentant de la Communauté de Communes

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **procède** au remplacement de Madame Audrey HUCK, Conseillère communautaire démissionnaire au sein de l'association ATILAC par la désignation de Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, Conseiller communautaire.

Adopté à l'unanimité.

*

**

2. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Communauté de Communes

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** du rapport annuel 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

*

**

C. FINANCES

1. Reprise anticipée au Budget Primitif des résultats 2020 du budget principal et des budgets annexes

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** les résultats prévisionnels de l'exercice 2020 et la prévision d'affectation des excédents de fonctionnement tels que figurant dans la fiche de calcul et cela pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes ;
- ◆ **approuve** la reprise au budget primitif 2021 des sommes indiquées aux comptes 001, 1068 et 002 des différents budgets, tels que présentées, étant entendu que l'affectation définitive des résultats 2020 ne sera validée que suite au vote du compte administratif 2020.

Adopté à l'unanimité.

**

2. Projet de budget primitif 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** en fonctionnement par chapitre et investissement par article, tel que présenté, le budget primitif pour l'exercice 2021 comprenant le budget principal et les budgets annexes à savoir :

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total	%
Principal	10 931 243	5 780 718	16 711 961	50
Piscine	802 132	167 056	969 188	3
Médiathèques	448 409	59 920	508 329	2
Ecole de musique	358 994	4 226	363 220	1
ZAI Sundhouse	564 221,57	549 651,81	1 113 873,38	3
PAIM	5 215 973,79	3 853 939,79	9 069 913,58	27
ZAI Hilsenheim	395 623,13	367 911,54	763 534,67	2
Gendarmerie	277 958	1 588 288	1 866 246	6
OM	2 252 600	./.	2 252 600	7
TOTAL	21 247 154,49	12 371 711,14	33 618 865,63	100

- ◆ **vote** par nature le budget primitif pour l'exercice 2021 comprenant le budget principal et les budgets annexes ;
- ◆ **vote** comme suit les subventions allouées aux budgets annexes :
 - Ecole de Musique Intercommunale : 251 258 € ;
 - Médiathèques : 401 673,48 € ;
 - Piscine : 745 362,85 €.
- ◆ **autorise** le Président à effectuer, dans les deux sections du budget principal et des budgets annexes, les virements de crédits d'articles à articles à l'intérieur d'un même chapitre ou en utilisant les dépenses imprévues.

Adopté à l'unanimité.

**

3. Vote des taux de la fiscalité locale 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ fixe comme suit les taux des taxes locales :
 - Taxe d'habitation : 7,55 %
 - Taxe foncier bâti : 3,90 %
 - Taxe foncier non bâti : 20,53 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 8,84 %
 - Fiscalité professionnelle de zone (FPZ) : 22,78 %

Adopté à l'unanimité.

**

4. Subventions allouées

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ approuve l'octroi des subventions comme ci-après :

ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITIONS 2020	PROPOSITIONS 2021
	SUBVENTIONS	525 441,00 €	546 225,00 €
657358	<u>Subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités</u>	<u>14 000,00 €</u>	<u>27 000,00 €</u>
90	Subvention fonctionnement INFOBEST	4 000,00	4 000,00
93	Espace Info Energie (CCPB)	10 000,00	23 000,00
6 574	<u>Autres organismes</u>	<u>383 378,00 €</u>	<u>388 025,00 €</u>
	<u>Administration générale :</u>	<u>8 777,00</u>	<u>9 300,00</u>
020	CNAS (à l'ordre du Groupement d'Action Sociale)	4 527,00	5 050,00
01	Institut du Droit Local	50,00	50,00
01	Subventions diverses	4 200,00	4 200,00
	<u>Communication :</u>	<u>56 819,00</u>	<u>57 675,00</u>
023	ATILAC : télévision locale	56 819,00	57 675,00
	<u>Pompiers :</u>	<u>5 000,00</u>	<u>5 000,00</u>
113	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Marckolsheim+ Sundhouse/JSP	5 000,00	5 000,00
	<u>Enseignement - Formation :</u>	<u>19 000,00</u>	<u>19 000,00</u>
255	Collège (psycho scolaire comprise)	18 000,00	18 000,00
255	USEP	0	0
255	Collège Grand Ried Carrefour des métiers	1 000,00	1 000,00
	<u>Culture :</u>	<u>3 000,00</u>	<u>3 000,00</u>
33	Mathématiques sans frontières	500,00	500,00
33	PEEP : Grand prix des jeunes lecteurs	0,00	0,00
	<u>- Concerts :</u>		
33	Noelies (Buttik 80)	0,00	0,00
33	Marckolswing	1 500,00	1 500,00
33	Marché de Noel Sainte Lucie	1 000,00	1 000,00

	<u>Manifestations sportives :</u>	500,00	0,00
415	Fédération française de cardiologie	500,00	0,00
	<u>Interventions sociales :</u>	27 382,00	29 550,00
523	Mission Locale	17 382,00	19 550,00
523	Tremplins	4 500,00	4 500,00
523	Saint Vincent de Paul	5 500,00	5 500,00
	<u>Jeunesse :</u>	258 000,00	258 000,00
40	RAI	258 000,00	258 000,00
	<u>Famille :</u>	4 100,00	5 100,00
644	Espace enfants (lieu parents enfants)	4 100,00	5 100,00
644	Royaume des galopins	0,00	0,00
	<u>Environnement :</u>	800,00	1 400,00
833	Miellerie	0	600,00
833	Obstgarte	800,00	800,00
65738	<u>Aides au Tourisme :</u>	128 063,00	131 200,00
95	Office de Tourisme Intercommunautaire	128 063,00	131 200,00

Adopté à l'unanimité (Madame Marie FREY, Conseillère communautaire et Monsieur Jean –Paul ORSONI, Conseiller communautaire ne prennent pas part ni aux débats ni au vote).

*
**

D. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1. PAIM – Cession d'un terrain à la SCI des Hirondelles

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** la vente d'une parcelle d'une superficie de 46,17 ares à détacher de la parcelle cadastrée sous : Commune de Marckolsheim - section 52 - parcelle 307/47 et de la parcelle cadastrée sous : Commune de Marckolsheim - Section 52 - parcelle 295/47 faisant partie du Parc d'Activités Intercommunal de Marckolsheim au profit de la SCI DES HIRONDELLES représentée par Monsieur Jean FERDER avec faculté pour ce dernier de se substituer à toute personne morale ou tout organisme de Crédit-Bail immobilier, et notamment la société BANQUE POSTALE LEASING ET FACTORING ;
- ◆ **fixe** le montant de la vente au prix de 4 527,37€ l'are (TVA sur marge comprise), soit un montant global de 209 028,67 €, la TVA sur marge à l'are étant de 33 587,67 € ;
- ◆ **décide** que les frais d'actes et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur ;
- ◆ **charge** Maître Aurélie HERTH, notaire à Marckolsheim, de la rédaction de l'acte de vente ;
- ◆ **autoriser** le Président à signer l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. PAIM – Cession d'un terrain à la SCI les Trois Papillons – Multicycles

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** la vente d'une parcelle d'une superficie de 17,44 ares cadastrée sous : Commune de Marckolsheim - section 52 - parcelle 304/47 faisant partie du Parc d'Activités Intercommunal de Marckolsheim au profit de la SCI LES 3 PAPILLONS représentée par Monsieur Mickael MAZZOTTA ;

- ◆ **fixe** le montant de la vente au prix de 4 004,71€ l'are (TVA sur marge comprise), soit un montant global de 69 842,14 €, la TVA sur marge à l'are étant de 11 638,93 € ;
- ◆ **décide** que les frais d'actes et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur ;
- ◆ **charge** Maître Aurélie HERTH, notaire à Marckolsheim, de la rédaction de l'acte de vente ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité.

*

**

3. PAIM – Cession d'un terrain à la SCI BG l'Ortenbourg

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** la vente d'une parcelle d'une superficie de 52,04 ares composée de la parcelle cadastrée sous : Commune de Marckolsheim - Section 52 - parcelle 297/47 d'une superficie de 5,51 ares et de la parcelle cadastrée sous : Commune de Marckolsheim - section 52 - parcelle 306/47 d'une contenance de 46,53 ares faisant partie du Parc d'Activités Intercommunal de Marckolsheim à la SCI BG L'Ortenbourg dont la gérance est assurée par MM. Benoit Schneider et Gérard FAHRNER ;
- ◆ **fixe** le montant de la vente au prix de 4 527,37€ l'are (TVA sur marge comprise), soit un montant global de 235 604,33 €, la TVA sur marge à l'are étant de 37 872,33 € ;
- ◆ **demande** l'intégration des clauses suivantes dans l'acte de vente :
 - interdiction de mise en place d'un stockage non couvert sur cette parcelle,
 - obligation de construction dans les deux années qui suivent la signature de l'acte.
- ◆ **décide** que les frais d'actes et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur ;
- ◆ **charge** Maître Aurélie HERTH, notaire à Marckolsheim, de la rédaction de l'acte de vente ;
- ◆ **autoriser** le Président à signer l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité.

*

**

4. Adhésion au programme « Petites Villes de demain »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la convention d'adhésion au dispositif « Petites villes de demain » ;
- ◆ **autorise** le Président de la Communauté de Communes ou son représentant à la signer.

Adopté à l'unanimité.

*

**

E. HABITAT – RENOVATION ENERGETIQUE

1. PLH – Aides à la rénovation énergétique

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'attribution des aides exposées aux particuliers bénéficiaires.

Adopté à l'unanimité.

*

**

F. ENVIRONNEMENT

1. GEMAPI – Fixation du produit de la taxe 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ arrête le produit de la taxe GEMAPI à 200 000 € pour l'année 2021 ;
- ◆ charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité. (Monsieur Christophe KNOBLOCH, Vice-Président, ne participe pas aux débats).

G. VŒUX ET COMMUNICATION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

*
**

Fait à Marckolsheim, le 08 avril 2020

Le Président,
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

